



## Torture en Guinée : « La force fait loi »

---

### Publication d'un rapport de 4 ONG sur le phénomène tortionnaire en Guinée

ACAT-France – AVIPA – OGDH – MDT

Conakry, le 9 novembre 2011 –

*Les organisations de défense des droits de l'homme, ACAT-France, AVIPA, OGDH et MDT publient aujourd'hui une étude de terrain portant sur le phénomène tortionnaire en Guinée, principalement entre 2010 et 2011.*

Selon le rapport : « *la torture reste une pratique courante en Guinée, voire ordinaire, à l'encontre des personnes arrêtées pour des crimes graves, (grand banditisme, vol à main armée, coupeur de route, assassinat, trafic de stupéfiants) afin de les faire avouer.* »

L'enquête de terrain a aussi mis en évidence l'utilisation par les forces de défense et de sécurité de la torture et des mauvais traitements pour punir les opposants politiques et leurs sympathisants lors des répressions de manifestations ou de rassemblements publics.

Enfin, la torture est infligée aux militaires qui ont tenté ou qui sont soupçonnés d'avoir voulu tenter de renverser les autorités par la force.

Malgré la volonté affichée par les autorités de réformer la justice et le secteur de la défense et de la sécurité, aucune des personnes mises en cause pour des faits de torture ou des mauvais traitements n'a jusqu'à présent été sanctionnée ni poursuivie devant la justice alors que beaucoup d'entre elles sont notoirement connues.

Aucune réponse n'a été apportée aux victimes des violences politiques, qui ont régulièrement secoué la Guinée depuis 2006 jusqu'à aujourd'hui. Ni la vérité des faits, ni les responsabilités pénales individuelles des présumés auteurs n'ont été établies. Les victimes de ces événements n'ont également reçu aucune réparation ni indemnisation des autorités guinéennes.

Pour les ONG : « *L'immense majorité des agents des forces de défense et de sécurité impliqués dans ces exactions sont encore en poste et plusieurs d'entre eux ont même reçu des avancements de carrière ou des distinctions par le nouveau pouvoir civil.* »

Pour asseoir durablement l'État de droit en Guinée, les autorités guinéennes doivent s'engager dans une politique de prévention et de lutte contre la torture.

**Les organisations adressent, dans leur rapport, plusieurs recommandations en ce sens aux autorités guinéennes.**

#### Signataires

- Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France)
- Association des Victimes, Parents et Amis du 28 septembre 2009 (AVIPA)
- Les Mêmes Droits pour Tous (MDT)
- Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH)

**Contact** Ophélie Latil, ACAT-France, ophelie.latil@acatfrance.fr, + 33.1.40.40.40.24

